

DÉCLARATION UNITAIRE

24 septembre 2025

Ce 24 septembre 2025, le peuple kanak, par la voix du Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), des représentants traditionnels et coutumiers autochtones, des partis politiques nationalistes, l'EPKNC et des forces vives proclament avec détermination leur volonté de voir accéder le pays de leurs ancêtres à la pleine souveraineté.

Notre histoire

L'organisation sociale kanak qui tient ses fondements d'une civilisation de plus de 3000 ans d'existence, a connu depuis sa découverte en 1774 de tumultueuses situations sanitaires, politiques, et économiques dans ses relations avec l'État français.

La prise de possession de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1853, à Balade, a ouvert plus d'un siècle d'affrontements sanglants entre les chefferies kanak et le colonisateur, marqués par les révoltes des grands chefs Ataï en 1878 et celle de Noël en 1917. Durant un siècle le régime de l'indigénat, les massacres, les déplacements de populations ont totalement déstabilisé la société kanak. Depuis 1946, malgré la fin officielle du régime de l'indigénat, la France n'a jamais assumé les responsabilités que lui impose la résolution 1514 du 14 décembre 1960 de l'ONU sur la décolonisation des territoires non autonomes. De 1946 à 1984, elle a entretenu une instabilité statutaire qui a freiné toute émancipation réelle. En 1972, le premier ministre Mesmer dans une circulaire encourage la venue de métropolitains sur le territoire pour mettre en minorité le peuple kanak confirmant, un siècle après la prise de possession, la colonie de peuplement.

Malgré ce contexte, le peuple kanak a partagé son droit inné et actif à l'autodétermination avec les victimes de l'histoire en 1983 à Nainvilles-Les-Roches, gage d'ouverture et de responsabilité pour la construction d'une communauté de destin.

L'insurrection menée par le FLNKS entre 1984 et 1988 a mis un terme aux manœuvres politiques de la puissance administrante et a ouvert la voie à la paix avec l'Accord de Matignon Oudinot, puis à un véritable processus de décolonisation avec l'Accord de Nouméa.

En 2018, après trente années de paix, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie s'est assombri avec l'annonce de la stratégie géopolitique française de l'axe indopacifique présentée par le président Macron. Cette orientation a placé le pays au centre des rivalités des grandes puissances, reléguant le droit du peuple kanak derrière les intérêts diplomatiques de Paris. Les consultations de 2018 et 2020 ont confirmé deux visions : le peuple kanak, soutenu par les autres communautés, réclame son indépendance, et la pleine et entière souveraineté du pays ; l'État français, rompant avec sa posture d'impartialité ayant prévalu durant les accords, s'emploie à maintenir le pays dans son giron colonial. La troisième consultation, imposée et tenue le 12 décembre 2021, a scellé la rupture de confiance avec l'État colonial français, malgré la demande de report du FLNKS et du Sénat coutumier. Avec seulement 43 % de participation, ce scrutin, dépourvu de légitimité politique et morale, reste le symbole d'un processus confisqué et inachevé. L'exercice du droit à l'autodétermination sans le peuple colonisé n'a aucune légitimité !

La révolte du 13 mai 2024, fut une réponse à l'énième passage en force de l'Etat, sur la question du dégel du corps électoral provincial et du processus de décolonisation acté dans le cadre de l'Accord de Nouméa. Elle a mis en lumière la précarité des liens sociaux, les tensions identitaires et le désarroi d'une partie de la jeunesse, tout en questionnant notre capacité collective à bâtir un avenir commun. L'enjeu dépasse toute réponse strictement sécuritaire : il appelle à repenser en profondeur les politiques publiques envers la jeunesse et le peuple kanak, dans un esprit de justice sociale, de reconnaissance de l'identité kanak et d'équilibre territorial. Elle a également affirmé que le peuple kanak est déterminé et ferme dans sa revendication d'indépendance.

Plus que jamais, la France doit honorer l'engagement pris en 1998 par la signature de l'Accord de Nouméa. Il est le socle sur lequel doit être bâti et scellé définitivement l'avenir de la Nouvelle Calédonie tant au niveau du préambule qu'à celui du document d'orientation :

- *La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie... Il convient d'ouvrir une nouvelle étape marquée par la pleine reconnaissance de l'identité Kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie et par un partage de souveraineté avec la France avant de tendre vers une souveraineté pleine et entière du pays en devenir.* (Point 4 du préambule).

Le point d'aboutissement de cet Accord ne souffre d'aucune ambiguïté car :

- *L'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle Calédonie à bénéficier à la fin de cette période d'une complète émancipation » ... Cet Accord restera donc à son dernier stade d'évolution sans possibilité de retour en arrière au cas où les consultations n'auraient pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée. Cette irréversibilité étant constitutionnellement garantie.* (Point 5 du document d'orientation)

C'est dans la droite ligne de l'Accord de Nouméa que les discussions et les négociations se poursuivront.

- **Rappelant** que l'ONU a proclamé la période 2021-2030 comme la quatrième décennie internationale pour l'éradication du colonialisme (résolution 75/123 du 10 décembre 2020) ;
- **Rappelant** les récentes résolutions du Comité des droits de l'homme, du Comité des 24 et de l'Assemblée générale des Nations unies, qui enjoignent la France à obtenir le consentement du peuple autochtone sur toute évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Rappelant** le contentieux colonial entre le peuple kanak et l'État français suite à 173 ans d'occupation ;
- **Rappelant** l'accord de Nouméa, accord de décolonisation définissant une trajectoire acceptée par les trois partenaires —l'État français, le RPCR et le FLNKS au nom du peuple kanak — et affirmant que ce processus est irréversible et doit être poursuivi jusqu'à son terme ;

- **Rappelant** la révolte de la jeunesse kanak, en mai 2024, en réaction au passage en force du gouvernement français concernant le dégel du corps électoral et le projet d'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre français ;
- **Refusant** le changement de trajectoire introduit par le récent projet d'accord du 12 juillet 2025, qui ne repose pas sur un consensus comme l'accord de Nouméa et qui conduit à l'intégration définitive du pays kanak dans la République française, à l'assimilation et au néocolonialisme ;
- **Considérant** les limites du système économique et social actuel, issu de l'accord de Nouméa, et l'incapacité des institutions calédoniennes à le réformer pour s'affranchir durablement de l'héritage de l'économie coloniale de comptoir ;
- **Rappelant** les discussions inabouties du conclave de Deva portant sur un accord proche de la pleine souveraineté ;
- **Considérant** que la paix et la stabilité ne pourront être acquises que si la décolonisation est conduite à son terme dans une société libre, autonome et apaisée ;
- **Considérant** que la France doit respecter ses engagements et honorer sa parole en ce qui concerne le pays Kanak, en tant que pays des droits de l'homme, engagé au sein du concert des Nations unies à défendre le droit international, notamment en Ukraine, et en Palestine ; les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, les droits des peuples autochtones et les droits humains ;

Ce 24 septembre 2025, en cette date de commémoration, le FLNKS, l'Instance Autochtone de Discussion (IAD), l'Église Protestante de Kanaky-Nouvelle-Calédonie, les anticolonialistes, les forces vives :

EXIGENT de la France, patrie des droits de l'homme, le respect du processus irréversible de décolonisation prévu par l'accord de Nouméa et l'engagement à faire accéder Kanaky à la pleine souveraineté ;

APPELLENT les États membres du Groupe Fer de Lance Mélanésien, le Forum des Îles du Pacifique, le Mouvement des Non-alignés et la communauté internationale à soutenir le peuple kanak dans sa quête de souveraineté face à la puissance coloniale, afin d'ouvrir la voie à une politique de coopération capable de relever les défis du réchauffement climatique et des enjeux géostratégiques contemporains ;

PRIENT la puissance administrante d'engager une discussion sincère sur la réparation des préjudices historiques subis par le peuple kanak depuis la prise de possession unilatérale avec la mise en place de la justice transitionnelle ; des politiques publiques de l'identité kanak et plus largement le chemin de la mémoire et du pardon.

DÉCLARENT :

- 1) Leur engagement à faire aboutir l'accession du pays à la pleine souveraineté dans le cadre des discussions et négociations avec la puissance administrante.

- 2) La nécessité de maintenir les élections provinciales en novembre 2025 au plus tard, afin de redonner une légitimité aux représentants de la population au sein des institutions ;
- 3) Leur engagement à créer les conditions pour élaborer un projet de société inclusif, solidaire et durable avec la prise en compte de la légitimité coutumière et la souveraineté des chefferies ; avec l'ensemble de la société civile, les autorités religieuses et les autorités coutumières
- 4) Leur engagement à poser les fondements d'une unité nationale pour contribuer à une prospérité du développement du pays et à une stabilité durable en matière d'ancrage dans la région pacifique.
- 5) Que l'indépendance sera proclamée dès que les conditions seront réunies au plus tard avant les élections présidentielles de 2027
- 6) Leur engagement à continuer d'œuvrer avec les signataires de cette déclaration et les organisations qui partagent l'orientation de cette déclaration.

La présente Déclaration, rendue publique ce 24 septembre 2025, sera transmise pour information aux élus du Congrès, des provinces et des communes de la Nouvelle-Calédonie, aux représentants de l'État français, aux groupes parlementaires nationaux, au Comité des mécanismes des experts autochtones, aux États membres du Groupe Fer de Lance Mélanésien, au Forum des îles du Pacifique, au Mouvement des Non-Alignés, au Comité des droits de l'homme, au Comité des 24 de l'ONU, Conférence des Eglises du Pacifique (PCC), et la CEVAA.

FLNKS
(UC, RDO, DUS, CNTP, PT, MOI, DA)

MNIS

EPKNC

Instance Autochtone de Discussion (Sénat coutumier, et Conseils coutumiers)